

Erratum

Sections 6.5 à 6.9 du bulletin du 6 mars 2009

L'information publiée aux sections 6.5 à 6.9 du bulletin du 27 février 2009 (Vol. 6, n° 8) a été reprise par erreur dans les sections correspondantes du bulletin du 6 mars 2009 (Vol. 6, n° 9). L'information qui aurait dû être publiée aux sections 6.5 à 6.9 du bulletin du 6 mars 2009 est publiée au bulletin du 13 mars 2009 (Vol. 6 n° 10) dans les sections concernées.